

La réunion du 31 mai 2016 ne semblait pas partie pour être un bon cru. La direction, après avoir refusé de répondre à nos interrogations sur les questions économiques et la trésorerie lors du CE d'avril (elle ne « savait pas »), promettait une réponse écrite. Cette réponse n'est jamais arrivée, et lors du CE du 26 mai, on nous expliquait qu'elle nous serait donnée par le cabinet 8 Advisory, lors d'un CE extraordinaire le 31. De même, la réponse définitive de l'investisseur potentiel sur le projet de continuation était reportée : le CE extraordinaire serait aussi l'occasion de rencontrer M. Mérindol.

La veille de la réunion, avertissement de la direction : pas de sténotypiste ou d'enregistrement (pour aider à la rédaction du PV) lors de cette réunion. Et alors qu'au cours de la réunion d'information que nous organisons à Saint-Denis, nous envisagions un rassemblement des salariés au Tribunal de Commerce pour porter certains messages, nous recevons un nouvel avertissement : les représentants du personnel ne seront pas admis à la réunion informelle organisée le 1^{er} juin. Vous avez dit verrouillage ? La parole des salariés semble déranger, comme a pu déranger celle de notre délégué syndical lors de précédentes audiences.

Un échange ouvert

C'est dans ce contexte que nous avons rencontré M. Mérindol, avec qui l'échange nous a semblé ouvert. Il n'est pas possible de rendre compte de l'ensemble de la réunion, certains aspects devant, selon la direction, rester pour le moment confidentiels afin de ne pas menacer la suite du projet. Pour autant, la démarche de l'investisseur nous a paru positive : partant du constat que nos clients reconnaissent la qualité de nos prestations, il semble prêt à investir plusieurs millions d'euros avec une perspective de rentabilité à moyen terme. Ce qui nous change d'une direction ayant repris Effitic avec 10 M€ en prime, puis Novia Systems avec 38 M€ sans jamais avoir déboursé un centime personnellement...

Nous ne pouvons pas indiquer la forme précise que prendra cet investissement. Mais nous avons clairement exprimé notre point de vue : un investissement ne peut avoir de sens qu'à la condition qu'il soit majoritaire, et donc qu'il permette un changement du management de la société.

Contestation du PSE

La CGT porte l'affaire devant le Tribunal Administratif d'Appel

Vous avez sans doute lu le communiqué de victoire de la direction : le Tribunal Administratif a rejeté la demande de la CGT et l'a condamné à verser 1 500 € à l'entreprise (que celle-ci affirme vouloir reverser au CE). Après avoir pris le temps d'étudier le jugement, nous avons décidé de faire appel de cette décision. L'affaire n'est donc pas close. Nous vous tiendrons donc informés de son évolution.

Nous avons rappelé le haut degré de défiance des salariés vis-à-vis de la direction actuelle, et les soupçons d'abus de biens sociaux qui pèsent sur elle. M. Mérindol a affirmé sa confiance en nos dirigeants, tout en précisant qu'un responsable qui serait mis en examen devrait se démettre.

En route vers un avenir meilleur ?

L'investisseur, s'il prend les rênes de l'entreprise, n'aura pas de mal à faire mieux que la direction qui a obtenu une entreprise en 2013 avec 38 M€ en prime, et porte aujourd'hui un passif dépassant 30 M€ (au minimum).

La décision reste à prendre

Mais contrairement à ce qui nous avait été annoncé, M. Mérimol n'a pas encore pris sa décision : elle dépendra du positionnement des créanciers dont il attend un effort en termes de renoncement à une partie de leurs créances. Le Tribunal devra donc décider le 1^{er} juin s'il accorde un nouveau délai à la direction, de l'ordre de 2 ou 3 semaines.

La position de la CGT est simple : si l'investisseur prend le contrôle de la société, dans la perspective d'un redressement, avec l'intervention de personnes ayant une vraie expérience dans notre domaine, alors ce sera certainement une bonne nouvelle pour les salariés de l'entreprise. Mais nous ne sommes pas sûrs qu'il mesure l'ampleur de la tâche. Pour notre part, nous avons pris l'habitude de découvrir avec de nombreux mois de retard que la situation de l'entreprise était bien pire que ne le disait la direction. Nous espérons donc qu'il prendra toutes les précautions nécessaires pour mesurer du défi et faire les choix qui nous ouvriront de nouvelles perspectives !

Un défi qui ne sera relevé qu'avec les salariés

Pour la CGT, il ne doit pas s'agir de gagner seulement quelques mois : la situation d'incertitude dans laquelle nous sommes plongés depuis des années ne peut plus durer. Elle engendre trop de souffrances, et démotive complètement les salariés. Il faut créer une nouvelle dynamique, instaurer la confiance, définir une stratégie crédible pour mobiliser les énergies. La direction sortante n'a jamais montré la moindre volonté de le faire. Peut-être les nouveaux dirigeants entendront-ils la voix des salariés car ce sont eux qui font la vraie richesse de l'entreprise. Pour notre part, nous ferons le nécessaire pour que cette voix s'exprime.